

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 5-26-1901 instituant une Commission pour la réception de travaux.

n° 5-26-1901

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 décembre 1900

Numéro JO  
n° 26 du 01/01/1901

Date du numéro  
1 janvier 1901

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 23 Aout 1#9S et 7 Mars 1899, Vu les arrêtés des 9 et 17 Octobre 1900, autorisant: 1° Les travaux d'empierrement de la route du cimetière. 2° La construction d'une baraque en bois devant servir de poste de police au Plateau du Serpent

**Vu**le traité de gré à gré passé le 24 Octobre dernier entre l'Administration locale et M. Guës, entrepreneur à Djibouti, pour construction d'une banquette de sûreté sur la route du Serpent,

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Une Commission composée de : MM. Munier, chef du Service des Travaux publics; Vennat, sous-chef de bureau des Secrétariats Généraux ; Bouclier, commis des Travaux Publics, secrétaire, se réunira sur la convocation de son son président, à l'effet de procéder à la réception: 1° Des travaux d'empierrement de la route du Cimetière; 2° Du poste de police du plateau du Serpent; De la banquette de sûreté établie sur la route du Serpent.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partou où besoin sera.

**A. BONHOURM,**